

**LES AUTRES ACTUS**

- Le colis-voiturage : un réseau de particuliers pour envoyer ses paquets
- Retraite méritée pour Bill Gates
- Les FAI tirent à boulets rouges sur le projet de loi Hadopi
- L'insolente santé du jeu vidéo
- DivX : hécatombe sur la scène pirate française
- Darty condamné à afficher le détail des logiciels fournis avec un

Plus d'actu

**DOSSIER**  
**LES NOUVEAUTÉS DE FIREFOX 3**

Passage en revue des principales nouveautés de Firefox 3, qui

Tous les dossiers



**Les bons plans du mois**

- Antivirus
- Appareil photo
- Consommable
- Disques durs
- E-commerce
- Hébergement Internet
- Jeux
- Lecteur MP4
- Nom de domaine
- Ordinateur portable
- Sécurité informatique
- Serveur dédié
- Tablette graphique
- Tirage photos
- Tuner TV

Compareur de prix → €

**EN KIOSQUE**



- L'ÉDITO
- SOMMAIRE
- ABONNEZ-VOUS
- COMMANDER
- HORS-SÉRIES

**SERVICES**

LA BARRE D'OUTILS SVM

LA LETTRE SVM

Saisir votre e-mail OK



**PEER-TO-PEER ROUTIER**

**LE COLIS-VOITURAGE : UN RÉSEAU DE PARTICULIERS POUR ENVOYER SES PAQUETS**

27 juin 2008. Texte : Nicolas Robaux. Version imprimable Envoyer par email

Le colis-voiturage est un nouveau moyen d'envoyer des paquets partout en France : en les confiant à des particuliers.

Les adeptes du commerce électronique vont pouvoir utiliser un nouveau moyen de transport de leurs paquets : le colis-voiturage.

Le but est de faire transporter les paquets par des particuliers qui sont amenés à faire régulièrement les même trajets. C'est le site [colis-voiturage.com](http://colis-voiturage.com), ergonomique et clair, qui s'occupe de mettre en relation les expéditeurs et les messagers.

Concrètement, l'expéditeur, après s'être inscrit sur le site, renseigne les dimensions et le poids de son paquets, ainsi que les villes de départ et de destination. Le site lui indique alors les messagers qui ont prévu de faire le trajet, et qui voudront bien prendre en charge le colis.

Un peu d'espace libre dans la voiture ou la camionnette d'un commercial peut suffire ! La mise en relation se passe alors, et le site ne montre les coordonnées précises qu'une fois la transaction acceptée. En effet, le messenger peut demander à son expéditeur une participation aux frais de route : une façon comme une autre de faire baisser le coût du plein d'essence...

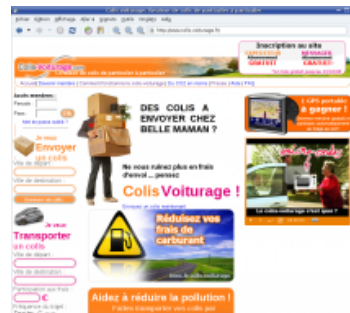
Les points de départ et d'enlèvement de chaque messenger sont clairement renseignés sur une carte, lors de l'inscription du messenger - on peut bien sûr les modifier par la suite, par exemple si on change de lieu de travail. On peut aussi en avoir plusieurs : la gare d'arrivée, le lieu de travail, le domicile...


Le site ne prend aucune commission sur les transactions et n'est donc pas assimilé à un transporteur. En revanche, l'inscription de chaque messenger est facturée 5€/an - qui seront vite rentabilisés par les participations.

Comme pour tous les sites communautaires, enfin, chaque participant dispose d'un profil, avec notations et appréciations.

**Affranchissement postal à domicile d'eBay**, relais colis et Kyala, Cityssimo... Les alternatives à la classique livraison postale se développent à la même vitesse que le commerce électronique. Le colis-voiturage vient donc s'ajouter à cette liste. Son succès dépendra maintenant du nombre d'utilisateurs messagers inscrits, et du maillage efficace du territoire.

Pour l'heure, les créateurs de colis-voiturages.com anticipent déjà les futurs développement : possibilité d'exporter les points de dépose sur un GPS, partenariat avec des grands noms de la cartographie ou du e-commerce...





**Mobilisez-vous avec SVM et signez la pétition contre le projet de loi Hadopi.**

- [L'appel et la pétition.](#)
- [Pourquoi la loi Hadopi nous inquiète.](#)

Soyez le premier à réagir à cet article

**Publier un nouveau commentaire**

Votre nom :

Anonyme

**E-mail :**

Le contenu de ce champ est gardé secret et ne sera pas montré publiquement.

**Page d'accueil :**

**Commentaire : \***

Les lignes et les paragraphes vont à la ligne automatiquement.

Aperçu

Publier

PUBLICITÉ

### Sur le même sujet

**Le Parlement européen se prononce contre la riposte graduée**

**P2P : La CNIL autorise la SPPF à surveiller les internautes pirates**

**DRM et peer-to-peer : la SPPF tire tous azimuts**

**P2P : le Conseil d'État juge légitime la chasse aux téléchargeurs**

**Le BitTorrent nouveau est annoncé**

[Toutes les actus](#)

Liens sponsorisés